

Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité
- Projet Social

Direction des Affaires Culturelles et du
Patrimoine/Médiathèque
Réf. DB/SJ
Affaire suivie par Dorothée BOURGEOIS,
Directrice de la Médiathèque

*Reçu de la Sous-Préfecture
le 01/08/2022*

Décision : 2022- 268

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE
POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS
CULTURELLES ANIMÉES PAR JULIEN BUCCI,
COMÉDIEN-AUTEUR, DE LA CIE HOME
THEATRE.**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en
date du 25 mai 2020, décidant l'application
des dispositions prévues à l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°20-1929 du 25 mai 2020 modifié
par l'arrêté n°2022-1726 du 30 juin 2022
portant délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant que les actions culturelles
animées par Monsieur Julien BUCCI,
comédien-auteur de la Cie Home Théâtre,
nécessitent la conclusion d'un contrat de
prestation de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Communauté d'agglomération de Lens/Liévin dédié à la lecture publique et à la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture, la ville de LENS en partenariat avec les communes d'Avion, Loos en Gohelle, Méricourt et Meurchin a déposé un projet dont l'item est « voyages, voyages » qui a retenu l'attention du jury. La ville de Lens, en tant que porteur de l'opération a obtenu une subvention de 7 000 €. Dans ce cycle d'animation, des ateliers de réalisation de portraits sur ces 5 sites ont été animés par Monsieur Julien BUCCI, comédien-auteur. Il est donc conclu et signé un contrat de prestation de services pour la mise en place d'actions culturelles, entre la ville de LENS et la Cie Home théâtre représentée par Madame Marine DORMION, Présidente, dont le siège social se situe 12 bis rue Philippe Lebon, 59260 Hellemmes. Ces ateliers se sont déroulés les mercredi 15 juin à la médiathèque d'Avion le matin et la médiathèque de Méricourt l'après-midi et mardi 28 juin à la médiathèque de Loos-en-

Gohelle et à la médiathèque de Meurchin le matin et à la médiathèque de Lens l'après-midi. Il s'est agi d'interviewer et de photographier des usagers « à 15 ans, vous lisiez quoi, écoutiez quoi et regardiez quoi ? ». L'intervenant s'est chargé ensuite de réaliser une exposition itinérante sur les 5 communes à compter d'octobre 2022.

ARTICLE 2 - La ville de LENS, en contrepartie de ces prestations visées à l'article 1, et à la réalisation de l'exposition, versera à la Cie Home théâtre la somme de 2 143.50 € TTC comprenant les frais de déplacement de Lille vers les lieux de prestation et de restauration, sur présentation de facture enregistrée sur Chorus pro. La Cie Home Théâtre n'est pas assujettie à la TVA.

ARTICLE 3 – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2022, nature 611.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2022

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la Culture



Hélène CORRE

Helene CORRE